

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 1^{er} octobre 2018** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière
Monsieur Joël Bélanger, directeur général

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
 - i. Séance ordinaire du 4 septembre 2018.
- 1.3 Appuis financiers et demandes diverses.
- 1.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
- 1.5 Engagement de la Ville concernant l'autoroute 30.

2. CONSULTATIONS PUBLIQUES

3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 3.1 Adoption du règlement numéro 1002-3-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1002-R.I.P relatif à la circulation des camions et des véhicules outils.
- 3.2 Présentation et dépôt du projet règlement numéro 1431-M modifiant le règlement numéro 1425-M établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial du site patrimonial de la Ville de La Prairie pour les années 2018 et 2019.

- 3.3 Avis de motion 2018-13 - Règlement numéro 1431-M modifiant le règlement numéro 1425-M établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial du site patrimonial de la Ville de La Prairie pour les années 2018 et 2019.
- 3.4 Présentation et adoption du projet de règlement numéro 1249-02 amendant le règlement de lotissement numéro 1249 afin de:
- modifier le titre de l'article 57;
 - modifier le contenu de l'article 57 relatif à la contribution pour fins de parcs et de terrains de jeux.
- 3.5 Avis de motion 2018-14 - Règlement 1249-02 amendant le règlement de lotissement numéro 1249 afin de:
- modifier le titre de l'article 57;
 - modifier le contenu de l'article 57 relatif à la contribution pour fins de parcs et de terrains de jeux.

4. OCTROI DE CONTRATS

- 4.1 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la réfection du pavage de diverses rues en 2019.
- 4.2 Octroi d'un mandat de services professionnels en évaluation foncière.
- 4.3 Abrogation de la résolution numéro 2018-09-324 - Résiliation du contrat pour la réparation et l'engazonnement des espaces verts - TP-17-124.
- 4.4 Demande à la caution dans le cadre du contrat pour la réparation et l'engazonnement des espaces verts – TP-17-124.

5. COMMUNICATIONS

6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

- 6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.
- 6.2 Mandat à Planitaxe (Éthier avocats inc.) et autorisation de signature.

7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Autorisation de signature - Documents déclaratifs de règlement - Dossier 505-22-024126-163 - Sintra inc. c. Ville de La Prairie.

8. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Démission au poste d'adjointe à la mairie.

- 9.2 Démission au poste de mécanicien au Service des travaux publics et du génie.
- 9.3 Création d'un poste cadre d'adjoint administratif à la mairie et embauche.
- 9.4 Embauche d'un chef aux opérations au Service de sécurité incendie.
- 9.5 Autorisation de signature - Addenda au contrat de travail à durée déterminée d'un agent de communication surnuméraire au Service des communications.

10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

11. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

- 11.1 Demande du Club de motoneige du Centre de la Montérégie inc. relative à des traverses de routes municipales pour sentiers de motoneige pour la saison hivernale 2018-2019.
- 11.2 Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées daté de juin 2018.

12. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 12.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 4 juillet 2018.
- 12.2 Dérogations mineures.
 - i. Dérogation mineure numéro 2018-083 relative à l'aménagement de cases de stationnement pour les propriétés situées au 30 et 36, boulevard Taschereau - Lots 1 917 353 et 1 917 354 du cadastre du Québec.
- 12.3 PIIA.
 - i. Approbation - Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séance du 5 septembre 2018.

13. VARIA

14. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-10-332

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-10-333

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 à 19 h 30.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2018-10-334

ENGAGEMENT DE LA VILLE CONCERNANT L'AUTOROUTE 30

ATTENDU que l'autoroute 30 (A30) est un lien névralgique non seulement pour la Rive-Sud, mais pour l'ensemble de la grande région métropolitaine;

ATTENDU que l'A30 contribue à l'économie québécoise par son rôle incontournable pour le transport de marchandises;

ATTENDU que l'A30 est déjà à saturation complète et souffre de congestion chronique;

ATTENDU qu'avec l'arrivée imminente du réseau express métropolitain, les chantiers en cours et projets futurs, comme le nouveau pont Champlain, la réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et le projet de développement du port de Montréal à Contrecoeur, la congestion ne fera qu'augmenter au cours des prochaines années;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de La Prairie s'engage à continuer ses actions pour faire pression auprès des instances gouvernementales afin de mettre en place des solutions permanentes et concrètes pour décongestionner l'A30 et améliorer de façon substantielle le transport des personnes et des marchandises sur cette artère.

ADOPTÉE

2018-10-335

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-3-R.I.P. MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-R.I.P. RELATIF A LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018;

ATTENDU l'avis de motion 2018-11 donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018;

ATTENDU que le règlement numéro 1002-3-R.I.P. a pour objet de modifier quelques définitions et de remplacer les annexes A et B, soit la liste des chemins sur lesquels la circulation des véhicules lourds et véhicules outils est prohibé, ainsi que le plan y étant associé.

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-3-R.I.P.

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
1002-R.I.P. RELATIF À LA CIRCULATION DES
CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS

ADOPTÉE

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1431-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1425-M ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE PATRIMONIAL DE LA VILLE DE LA PRAIRIE POUR LES ANNÉES 2018 ET 2019

Monsieur Christian Caron présente le projet de règlement numéro 1431-M modifiant le règlement numéro 1425-M établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial du site patrimonial de la Ville de La Prairie pour les années 2018 et 2019.

Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter, à l'annexe A du règlement 1425-M, un immeuble qui possède les caractéristiques d'un immeuble d'intérêt patrimonial.

Le projet de règlement numéro 1431-M est déposé.

AVIS DE MOTION 2018-13

RÈGLEMENT NUMÉRO 1431-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1425-M ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE PATRIMONIAL DE LA VILLE DE LA PRAIRIE POUR LES ANNÉES 2018 ET 2019

Avis de motion est donné par monsieur Christian Caron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1431-M modifiant le règlement numéro 1425-M établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial du site patrimonial de la Ville de La Prairie pour les années 2018 et 2019.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

2018-10-336

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1249-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1249

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

DE PRÉSENTER ET D'ADOPTER le projet de règlement suivant:

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1249-02

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 1249 AFIN DE:

- modifier le titre de l'article 57;

- modifier le contenu de l'article 57 relatif à la contribution pour fins de parcs et de terrains de jeux.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le titre de l'article 57 afin qu'il soit plus en lien avec le texte de l'article, lequel traite des cas où il y a un projet d'opération cadastrale. Il a aussi pour objet d'ajouter deux nouveaux cas où s'appliquera la contribution pour fins de parcs, à l'article 57, soit dans le cas d'un projet de redéveloppement et dans le cas d'un projet de construction après démolition comportant, dans les 2 cas, un logement supplémentaire.

QUE le conseil mandate la greffière pour fixer, le cas échéant, la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2018-14

RÈGLEMENT NUMÉRO 1249-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 1249

Avis de motion est donné par monsieur Denis Girard qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1249-02 amendant le règlement de lotissement numéro 1249 afin de:

- modifier le titre de l'article 57;
- modifier le contenu de l'article 57 relatif à la contribution pour fins de parcs et de terrains de jeux.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

2018-10-337

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE DE DIVERSES RUES EN 2019

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour la réfection du pavage de diverses rues en 2019;

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Pointage	Montant (incluant les taxes)	Pointage final après application de la formule	Rang
Le Groupe Conseil Génipur inc.	81	50 933,93 \$	25.72	1 ^{er}
WSP Canada inc.	74	72 935,54 \$	17	2 ^e
GBI Experts-Conseils inc.	74.5	78 091,02 \$	15.94	3 ^e

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 50 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels pour la réfection du pavage de diverses rues en 2019 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Conseil Génipur inc, au prix forfaitaire soumissionné, soit 50 933,93 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres Génie/2018-16, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1423-E (GE1803).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2018-10-338

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière, soit la tenue à jour du rôle incluant deux équilibrations, pour une durée de six ans, débutant le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2024;

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue et que le soumissionnaire est le suivant:

Soumissionnaire	Pointage	Montant total (incluant les taxes)	Pointage final après application de la formule	Rang
Évimbec ltée	88	2 090 224,83 \$	0.66	1 ^{er}

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 1 584 400 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en évaluation foncière, soit la tenue à jour du rôle incluant deux équilibrations, pour les années 2019 à 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Évimbec ltée, aux prix unitaires soumissionnés, pour un grand total approximatif de 2 090 224,83 \$, taxes incluses, selon les prix et les quantités estimées au devis. Les documents d'appel d'offres FI-18-101, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER la directrice des Services administratifs et financiers ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat pour les années 2019 à 2024 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2018-10-339

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2018-09-324 -
RÉSILIATION DU CONTRAT POUR LA RÉPARATION ET
L'ENGAZONNEMENT DES ESPACES VERTS - TP-17-124**

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Girard

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

D'ABROGER la résolution numéro 2018-09-324 intitulée « Résiliation du contrat pour la réparation et l'engazonnement des espaces verts – TP-17-124 ».

ADOPTÉE

2018-10-340

DEMANDE À LA CAUTION DANS LE CADRE DU CONTRAT POUR LA RÉPARATION ET L'ENGAZONNEMENT DES ESPACES VERTS – TP-17-124

ATTENDU que l'entrepreneur Terrassement technique Sylvain Labrecque inc. a reçu, depuis juillet 2018, plusieurs avertissements, avis et pénalités à l'égard de la piètre qualité de l'exécution de son travail dans le cadre du contrat de réparation et d'engazonnement des espaces verts - TP-17-124;

ATTENDU que la qualité du travail ne s'est aucunement améliorée, malgré les nombreux avertissements et sanctions;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

DE FAIRE appel à la caution, Aviva compagnie d'assurance du Canada, afin que celle-ci intervienne au contrat de réparation et d'engazonnement des espaces verts avec Terrassement technique Sylvain Labrecque inc., pour compléter les obligations de l'entrepreneur.

ADOPTÉE

2018-10-341

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 28 septembre 2018 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 2 856 106,36 \$ pour les activités financières, de 1 481 611,57 \$ pour les activités d'investissement et de 887 158,06 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

2018-10-342

MANDAT À PLANITAXE (ÉTHIER AVOCATS INC.) ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'offre de service de Planitaxe (Éthier avocats inc.);

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

DE MANDATER Planitaxe (Éthier avocats inc.), afin qu'elle analyse de manière approfondie les dossiers de la Ville en matière de récupération des taxes de vente.

QUE les honoraires reliés à l'exécution des services soient facturés au taux de 35 %, calculés en fonction des montants récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêts, plus toutes taxes applicables, le tout tel que spécifié aux termes et conditions du contrat à intervenir entre la Ville de La Prairie et Planitaxe (Éthier avocats inc.).

D'AUTORISER la trésorière et directrice des services administratifs et financiers, ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville de La Prairie, le contrat de service à intervenir avec Planitaxe ainsi que tout autre document y afférent.

ADOPTÉE

2018-10-343

AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS DÉCLARATIFS DE RÈGLEMENT - DOSSIER 505-22-024126-163 - SINTRA INC. C. VILLE DE LA PRAIRIE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la greffière, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents déclaratifs de règlement dans le cadre du dossier de la Cour du Québec numéro 505-22-024126-163 - Sintra inc. c. Ville de La Prairie.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2018-10-344

DÉMISSION AU POSTE D'ADJOINTE À LA MAIRIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier
et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de madame Nadia Raymond au poste d'adjointe à la mairie. Cette démission a pris effet le 27 août 2018.

DE REMERCIER madame Raymond pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2018-10-345

DÉMISSION AU POSTE DE MÉCANICIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU GÉNIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de monsieur Luc Laliberté au poste de mécanicien au Service des travaux publics et du génie. Cette démission a pris effet le 17 septembre 2018.

DE REMERCIER monsieur Laliberté pour les services rendus à la Ville.

ADOPTÉE

2018-10-346

CRÉATION D'UN POSTE CADRE D'ADJOINT ADMINISTRATIF À LA MAIRIE ET EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : monsieur Denis Girard

et résolu unanimement :

DE CRÉER un poste cadre portant le titre d'adjoint administratif à la mairie.

D'EMBAUCHER madame Salam Chaya, à titre d'adjointe administrative à la mairie, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Maire

Date prévue d'entrée en fonction: 16 octobre 2018

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres

Cette embauche est conditionnelle à la vérification des antécédents judiciaires.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2018-10-347

EMBAUCHE D'UN CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Michel Vachon à titre de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Chef de division

Date prévue d'entrée en fonction: 15 octobre 2018

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2018-10-348

AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE D'UN AGENT DE COMMUNICATION SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES COMMUNICATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, l'addenda au contrat d'emploi à durée déterminée avec madame Julie Doré, agent de communication surnuméraire au Service des communications.

Cet addenda a pour objet la prolongation dudit contrat pour la période du 24 septembre au 21 décembre 2018.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2018-10-349

DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE DU CENTRE DE LA MONTÉRÉGIE INC. RELATIVE À DES TRAVERSES DE ROUTES MUNICIPALES POUR SENTIERS DE MOTONEIGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2018-2019

ATTENDU que le Club de motoneige du Centre de la Montérégie souhaite obtenir l'accord de la Ville pour aménager différentes traverses sur des routes municipales, pour la saison hivernale 2018-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Club de Motoneige du Centre de la Montérégie inc. à aménager les traverses de routes suivantes, pour la saison hivernale 2018-2019, avec l'autorisation des propriétaires concernés:

- chemin de la Bataille Sud, entre les numéros civiques 1500 et 1555;
- rang Saint-Raphaël: traverse avec le Club VTT près de la route 104 (le sentier passe d'un chemin privé, avant le golf, environ 1 500 pieds de la route 104 et traverse vers le sentier identifié par 2 balises bleues);
- au nord du numéro civique 1045, chemin de Fontarabie (à côté du poteau H2Y0H);
- au numéro civique 1955, chemin de Fontarabie (4^e poteau à côté du pont, au sud de l'entrée de la cour).

D'AUTORISER les responsables concernés à installer la signalisation requise.

ADOPTÉE

2018-10-350

ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES DATÉ DE JUIN 2018

ATTENDU que dans le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), un des critères pour l'obtention de l'aide financière est la réalisation d'une mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées;

ATTENDU que la firme Aqua Data a été mandatée pour réaliser le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau, d'égout et des chaussées, en vertu de la résolution 2016-05-161, adoptée lors de la séance du 2 mai 2016;

ATTENDU que ledit plan d'intervention a été déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, selon leurs exigences;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

QUE le conseil adopte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées, tel que déposé en version finale en juin 2018 selon les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et que ledit plan soit transmis au chargé de projet du MAMOT pour approbation finale.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME LE 4 JUILLET 2018**

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

2018-10-351

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2018-083 RELATIVE À
L'AMÉNAGEMENT DE CASES DE STATIONNEMENT POUR LES
PROPRIÉTÉS SITUÉES AU 30 ET 36, BOULEVARD TASCHEREAU - LOTS
1 917 353 ET 1 917 354 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec les immeubles situés au 30 et 36, boulevard Taschereau (lots 1 917 353 et 1 917 354 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à rendre conforme l'implantation de 24 cases de stationnement mises en commun sur les propriétés situées aux 30 et 36, boulevard Taschereau.

ATTENDU que les cases de stationnement seront implantées selon les éléments dérogatoires suivants, lesquels dérogent aux articles 583, 586, 605, 641 et 643 du règlement de zonage numéro 1250 :

- une case implantée à 2,70 m de la ligne avant du terrain au lieu de 3 m;
- une case implantée à 0,92 m de la ligne arrière du terrain au lieu de 1,2 m;
- absence d'îlots de verdure;
- implantation d'une haie au lieu d'une clôture entre l'usage commercial et résidentiel;
- largeur de la zone tampon de 0,92 m au lieu des 2,5 m;
- largeur de l'aire d'isolement dans la cour avant de 2,70 m au lieu des 3 m;
- largeur de l'aire d'isolement dans la cour arrière de 0,92 m au lieu de 1,2 m;

le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Sébastien Rheault, de la firme Denicourt, arpenteurs-géomètres, daté du 23 août 2018;

ATTENDU la recommandation 2018-098 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 5 septembre 2018;

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

À 19 h 54, Monsieur le conseiller Ian Rajotte déclare avoir un intérêt particulier dans la question qui sera prise en délibération qui pourrait influencer son indépendance de jugement. En conséquence, il s'abstiendra voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question et se retire de la salle du conseil.

2018-10-352

APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

Recommandation CCU	Numéro de PIIA	Numéro de règlement	Adresse	Matricule
2018-091	2018-072	1251	186, rue Saint-Laurent	0531-31-0121
2018-092	2018-077	1251	90, boulevard Taschereau (Place Portofino)	0531-80-0075
2018-093	2018-078	1251	340 à 346, rue Saint-Ignace	0430-99-6209
2018-094	2018-079	1251	189, rue du Boulevard	0531-33-6724
2018-095	2018-080	1251	193 et 195, rue du Boulevard	0531-33-7922
2018-096	2018-081	1251	870, boulevard des Prés-Verts (Le Monde - leader en couvre-plancher)	0729-97-0172
2018-097	2018-082	1251	135, rue Bellevue	0531-65-5875
2018-099	2018-085	1251	264 à 268, rue Saint-Ignace	0531-00-0741
2018-100	2018-086	1251	155, rue Saint-Laurent (Le Vivo)	0531-31-7057
2018-101	2018-087	1251	238, rue Saint-Ignace	0531-01-3210

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 5 septembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

<i>Monsieur le conseiller Ian Rajotte s'est abstenu de voter sur cette question et est de retour dans la salle du conseil à 19 h 56.</i>
--

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2018-10-353

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 12

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Danielle Simard, greffière